

Feuille de liaison entre le conseil d'administration et les référents locaux

Les référents locaux sont des adhérents qui sont engagés auprès d'autres en tant que correspondants locaux et/ou référents juridiques.

Cette feuille, malgré ce nom, ne sera envoyée qu'exceptionnellement sur un support papier.

Destinée à aider les référents locaux dans leur travail d'animation au plus près du terrain, cette feuille est à usage exclusif de ceux qui la reçoivent et qui ne doivent pas la diffuser. Sa divulgation au-delà de ses destinataires bien identifiés la condamnerait à disparaître.

Utilisez-la pour informer dans vos réunions, mais aussi pour répondre aux questions des adhérents.

Certaines décisions prises lors de la réunion du conseil peuvent être mises en œuvre avant l'envoi de cette feuille. Certaines informations n'ont pas caractère de décisions du conseil ; elles vous font part de sa réflexion et des pistes de travail qu'il engage ou vous suggère. Vous saurez faire la part du temps.

Vos réactions sont attendues sur un forum qui vous est réservé : www.aprc.asso.fr/npds/viewforum.php?forum=32.

Avec un retard imputable au seul rédacteur de ce numéro, voici l'EnDirCa n°7, qui vous relate les travaux du C.A. tenu à Paris le 17 septembre 2010.

Ce CA se tenait au lendemain des journées juridiques des 15 et 16 septembre, organisées à Paris également, qui avaient permis de préciser l'organisation et le fonctionnement du pôle juridique en chantier depuis l'AG de Nantes.

Il en fut évidemment question et le Bulletin qui doit sortir incessamment en donnera de larges échos.

LE VOLET JUDICIAIRE

Sur le volet judiciaire, le CA s'est également penché sur les procédures en cours dans le but d'en évaluer les incidences financières possibles pour l'association.

Il y a bon espoir que les six procédures, issues des TASS et des Cours d'Appel, en phase de passer en Cassation pour la validation de trimestres, puissent être regroupées lors d'une même audience et sous une seule plaidoirie, d'où frais d'avocat limités.

Les situations de Marie Claire Bourriaud (TGI à Paris), de Jean Desfonds (TGI à Lyon) et de Thérèse Boyer (Cour de Cassation à titre conservatoire) ont été analysées.

Dans tous les cas, la « Convention de soutien associatif » qui est en phase ultime de finalisation, (le CA ayant décidé de la soumettre pour avis à un spécialiste du droit avant de la rendre opérationnelle), servira de cadre à l'octroi d'une aide financière de l'Aprc.

Autres dépenses à anticiper, celles concernant la collaboration de Maître Rachel Saada, avocate au barreau de Paris.

Celle-ci est sollicitée par l'association pour travailler avec nous sur la problématique des Communautés nouvelles (rencontre en cours de préparation).

Elle est également disponible pour travailler avec le pôle juridique, en particulier sur l'animation d'un réseau d'avocats susceptibles de défendre nos demandeurs dans les procédures relevant des TGI.

Le coût de cette collaboration n'est pas encore connu, comme restent non déterminés les frais de Cassation ou le montant des aides qui pourraient être sollicitées pour les TGI.

Toutefois, les sommes budgétées en 2010 sur le poste « actions judiciaires » devraient être suffisantes pour l'ensemble des dépenses envisagées.

LES JOURNEES DE LA HUBLAIS

Les travaux de ces deux journées de La Hublais, près de Rennes, les 31 août et 1er septembre, ont fait l'objet d'un compte-rendu détaillé publié sur le site et dans le Bulletin n°52.

Le CA y est revenu pour entériner les deux décisions élaborées par l'atelier « institutions / revendications » (pour mémoire: recherche d'une rencontre avec les responsables de la CAVIMAC sur l'extension aux anciens pensionnés de l'augmentation des retraites concernant les trimestres avant 1979 et mise en chantier d'une réunion de personnes ressources le 6 octobre à Rennes pour travailler la question de l'avenir du CA de la CAVIMAC et du nombre de représentants des AMC en son sein).

Il a également acté les principales propositions faites par l'atelier « Communication », dont la constitution du « pôle communication ». Réactivité aux événements en matière de communication et relecture des documents à caractère officiel sont deux principes adoptés sans problème.

Par ailleurs, Thérèse GIQUEL et Francis DUMORTIER vont tenter de donner corps à l'idée d'un « lexique de l'APRC à l'usage des adhérents ». Pour EnDirCa le statu quo est maintenu. Quant à Procédure Info, sa publication en est confiée au pôle juridique qui pourra éditer, de temps en temps, un « Procédure Info » spécial à l'intention de l'ensemble des adhérents.

GESTION DU FICHER CENTRAL DE L'APRC

Françoise DOMOGALLA-BECUWE ayant fait savoir au CA qu'elle ne pouvait plus assurer la tenue du fichier pour cause de déménagement imminent en Dordogne, le problème de son remplacement rapide s'est trouvé posé.

Par ailleurs, quelques problèmes ayant surgi pendant l'été, le CA s'est inquiété du monopole de fait qu'avait Paul CHIRAT sur cet outil informatique créé par lui et dont il est le seul à pouvoir assurer la maintenance comme la formation de ses utilisateurs.

Pour tenter d'éviter à l'avenir toute déconvenue nuisible au bon fonctionnement de l'association et pour rechercher si possible une

solution pérenne, le CA a mandaté Bernard GRASSI et Colette THOMAS avec mission de rencontrer au plus vite Paul CHIRAT et envisager avec lui les meilleures mesures à prendre dans l'immédiat.

Nous savons depuis que Geneviève MARGUET, adhérente et épouse de Marcel MARGUET, notre administrateur, s'est portée volontaire pour être formée à l'utilisation du fichier et prendre le relais de Françoise afin, en particulier, de ne pas pénaliser la préparation de l'AG de Besançon. Un grand merci à Geneviève.

LE BULLETIN

Avec son accord, le CA a acté la proposition, émise à La Hublais, que ce soit le président de l'association qui soit le directeur de publication du Bulletin.

Pour pallier l'absence d'une équipe de rédaction complète et pérenne, un dispositif provisoire a été mis en place pour permettre la parution du n° 52 vers la mi octobre avec, notamment, Bernard GRASSI dans le rôle de rédacteur en chef. Un grand merci aussi à Bernard.

LES COTISATIONS

Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2010 accusant un net retard par rapport à 2009 à la même date, il fut décidé de préparer tout de suite une relance, accompagnée d'une lettre de re-motivation.

Depuis, nous savons que cet envoi a eu un effet rapide et positif... Cela sera-t-il suffisant pour retrouver, voire dépasser, nos résultats de 2009 ? Un point en région pourrait peut-être faire réagir les derniers retardataires.

L'A.G. 2011 (12 ET 13 MARS A BESANCON)

Les copains de Besançon, emmenés par Marcel MARGUET, ont fait un gros boulot et tout est prêt pour nous recevoir.

Le président va confirmer notre présence, sachant que la réservation définitive accompagnée des arrhes (3763 €... on n'a rien sans rien!) devra intervenir avant le 11 janvier.

De leur côté, les copains du groupe « régions » préparent propositions et initiatives pour la

mise dans le coup des adhérents sur la préparation de l'AG.

D'ores et déjà, il serait bon que, dans chaque région, on s'inquiète de qui pourra y participer... en se rappelant que les frais de trajet seront remboursés à tous les correspondants locaux et référents juridiques, sur justificatifs, avec plafonnement au coût le moins élevé des transports en commun.

Le prochain C.A. est prévu le 3 décembre à Paris avec l'A.G. de Besançon en plat de résistance.

François MONBEIG-ANDRIEU, secrétaire